

# PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE Notre-Dame-de-Lourdes, IBERVILLE 2021-2022

## Comité :

Nom de l'école : NOTRE-DAME-DE-LOURDES, IBERVILLE	Nombre d'élèves : 560	École <input checked="" type="checkbox"/> Primaire <input type="checkbox"/> Secondaire
Date: 30 novembre 2021	Adopté par le CÉ le: 13 janvier 2022	
Porteur du dossier : Louise Berleur		
Direction :	Louise Berleur	
Enseignants :	Nicolas Lessard, Laurence Rosso, Geneviève Dupré	
Service de garde :	Anick Maynard, technicienne	
Personnel de soutien :	Katy Forcier Chouinard, TES	

*Ce plan de lutte s'inscrit dans la poursuite des enjeux du plan d'engagement vers la réussite, soit un milieu bienveillant, stimulant et sécuritaire.*

## DISTINCTIONS ENTRE LES TERMES

La loi sur l'instruction publique (article 13, alinéa 1.1 et 3) définit ces deux phénomènes de la façon suivante :

### Violence

*« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »*

### Intimidation

*« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »*

### Exemples de formes d'intimidation

- Physique (coups de pied, bousculade, coups, attouchements sexuels);
- Psychologique (exclure du groupe, commérage, rumeurs) et sociale (discrimination raciale, religieuse, économique, orientation sexuelle, handicap ou caractéristique physique);
- Verbale (menaces, jurons, injures, blagues cruelles);
- Instrumentale (taxage);
- Cyber intimidation (Le conseil canadien de la sécurité la définit comme suit « *Tout acte préjudiciable communiqué par voie électronique et qui a pour but de gêner, de compromettre ou de calomnier autrui* »).

### Intimidation ou conflits?

Les conflits font partie du développement normal de l'enfant et sont nécessaires pour l'amener à développer ses habiletés d'affirmation de soi et sa capacité à faire des compromis.

Les gestes d'intimidation ne sont pas nécessaires pour grandir et ont des conséquences nuisibles autant chez la victime que les auteurs ou les témoins.

Conflit	Intimidation
Confrontation entre deux personnes qui ne partagent pas le même point de vue.	Une des personnes s'impose à l'autre par la force (un contexte social entoure le rapport de force).
Deux enfants cherchent à gagner.	Un enfant prend l'initiative et veut gagner sur l'autre.
Deux élèves argumentent ce qui peut mener à des gestes agressifs.	Un élève veut gagner et pose des gestes agressifs ou d'exclusion sociale pour y arriver.
Rapport égalitaire	Rapport inégalitaire
Le conflit amène un sentiment de satisfaction pour les deux parties lorsque résolu. Non résolu, les deux peuvent se sentir perdants.	Il en résulte une victime et les gestes posés ont des conséquences nuisibles autant chez la victime, que les auteurs ou les témoins.



Ce plan de lutte s'inspire également des valeurs de notre Projet éducatif soit respect, responsabilité, collaboration et bienveillance et tend à faire connaître tout ce qui est et sera mis en place pour prévenir, intervenir et faire le suivi au regard de la violence et de l'intimidation. Par l'élaboration de ce plan, tous les intervenants de l'école souhaitent que chaque élève soit respecté, heureux et fier de son école.

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
1. Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence.	<p>À l'école NDLI, les gestes rapportés relèvent davantage de la taquinerie et des conflits. Toutefois, des gestes d'agression et d'intimidation sont aussi commis. Les causes principales seraient de l'ordre de l'impulsivité, de l'intolérance, de l'impatience, de l'immaturité et d'habiletés sociales inadéquates. La majorité des situations rapportées se produisent lors des récréations, pendant l'heure du midi et lors des moments moins structurés (déplacements de fin de journée, casiers, vestiaires). On les retrouve également dans le transport scolaire et lors du retour à la maison. Cette année, des élèves ont posé des gestes de violence et d'intimidation en lien avec les différences.</p> <p>Après avoir analysé la situation d'intimidation dans notre école, nos priorités qui s'en dégagent sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des habiletés sociales et gestion des émotions;</li> <li>• Approche bienveillante et préventive;</li> <li>• Enseignement explicite des comportements attendus;</li> <li>• Soutien au comportement positif;</li> </ul>

## Sensibilisation et prévention

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
<p><b>2.</b> Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.</p>	

Priorité d'action 1 : **Outiller les élèves à l'apprentissage des habiletés sociales. (Cible : 85 % des élèves sont en mesure de régler leurs conflits efficacement.**

<p><b>Pédagogique :</b> Enseignement explicite des comportements en fonction des besoins; Préparation des leçons d'enseignement explicite par un comité.</p>	<p><b>Physique :</b> Convenir des règles de conduite sur la cour d'école et les faire connaître à tous; Identifier les zones à risque; Organiser des activités midi; Apprendre aux élèves à jouer de façon positive dans un contexte non structuré; Enseignement explicite des comportements attendus dans le transport scolaire et suivi régulier des comportements.</p>
<p><b>Social :</b> Ateliers sur le développement des habiletés sociales dans les classes de maternelle et première année et la gestion des émotions, scénarios sociaux (utiliser un vocabulaire commun); Utiliser un processus de gestion des conflits; Inviter un policier et des partenaires à venir faire des présentations sur la cyber intimidation, loi sur les jeunes contrevenants et l'influence des pairs au 3e cycle.</p>	<p><b>Familial :</b> Guide Hibou; Communication aux parents des thèmes ou comportements enseignés aux élèves; Inviter les parents lors de la visite des policiers;</p>

Priorité d'action 2 : **Le personnel s'engage à sensibiliser les élèves et les familles aux différentes formes d'intimidation et de violence. (Cible : 100 % des élèves et des familles seront sensibilisés aux différentes formes d'intimidation et de violence.**

<p><b>Pédagogique :</b> Préparation des leçons d'enseignement explicite par un comité.</p>	<p><b>Physique :</b> Enseignement explicite des comportements attendus dans le transport scolaire et suivi régulier des comportements.</p>
--	--

<b>Social</b> : Atelier de prévention et de sensibilisation portant sur l'intimidation (comportement et comportement à adopter pour contrer l'intimidation; Célébrer l'amélioration des comportements.	<b>Familial</b> : Capsule vidéo envoyer aux parents sur les différentes formes d'intimidation.
--	--

### Collaboration

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
3. Mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.	<p><b>Afin de susciter la collaboration parents-école à la lutte contre l'intimidation et la violence, nous allons :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Communiquer les informations pertinentes;</li> <li>➤ Déposer sur le site de l'école les documents en lien avec le sujet : Guide Hibou, information sur les conférences, ateliers offerts, etc.;</li> <li>➤ Sensibiliser les parents sur l'importance de leur rôle d'intervention auprès de leur enfant;</li> <li>➤ Informer régulièrement les parents sur les activités de prévention qui se dérouleront à l'école;</li> <li>➤ Sensibiliser les parents sur les termes, les concepts et les définitions en lien avec l'intimidation et la violence (Guide Hibou)</li> <li>➤ Placer sur le site de l'école un document expliquant notre plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. (article 75.1 de la LIP)</li> </ul>

### Signalement :

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles									
4. Modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation.	<p><b>Voici les moyens que peuvent prendre les victimes et les témoins pour signaler un acte d'intimidation ou de violence.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 30%;"><b>En personne</b></td> <td style="text-align: center;"></td> <td style="text-align: center;">À ton enseignant ou tout adulte en qui tu as confiance</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Par courriel</b></td> <td style="text-align: center;"></td> <td style="text-align: center;"><a href="mailto:epndliberville@csdhr.qc.ca">epndliberville@csdhr.qc.ca</a></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Au téléphone</b></td> <td style="text-align: center;"></td> <td style="text-align: center;">450-347-1687</td> </tr> </table>	<b>En personne</b>		À ton enseignant ou tout adulte en qui tu as confiance	<b>Par courriel</b>		<a href="mailto:epndliberville@csdhr.qc.ca">epndliberville@csdhr.qc.ca</a>	<b>Au téléphone</b>		450-347-1687
<b>En personne</b>		À ton enseignant ou tout adulte en qui tu as confiance								
<b>Par courriel</b>		<a href="mailto:epndliberville@csdhr.qc.ca">epndliberville@csdhr.qc.ca</a>								
<b>Au téléphone</b>		450-347-1687								

Par écrit



Courrier plume;  
Courrier NDLI près du service de garde;  
Courrier NDLI près du local de TES;  
Courrier NDLI près de la bibliothèque.

### Signalement suite :

**Si votre enfant se dit victime ou s'il est témoin d'intimidation, vous avez l'obligation de signaler en suivant la procédure suivante :**

- Écrire un message ou téléphoner à l'enseignante;
- Si après 48 heures, l'enseignante n'a pas rencontré ou fait le suivi auprès de votre enfant, téléphonez à la direction (450-347-1687);
- Si après 48 heures, la direction n'a pas rencontré ou fait le suivi auprès de votre enfant, vous pouvez téléphoner à la Commission scolaire des Hautes-Rivières (1-877-359-6411).

#### **PROCÉDURE POUR L'ÉLÈVE QUI EST VICTIME DE CYBERINTIMIDATION**

- Bloque la personne qui t'envoie des messages blessants;
- Ignore ses messages et NE répond PAS aux insultes;
- Parles-en à un adulte en qui tu as confiance (enseignant, éducateur, parent, etc);
- Enregistre les preuves de l'intimidation (capture d'écran);
- Signale, dénonce la situation à l'opérateur du site, à l'école, à tes parents, à la police, etc.

#### **PROCÉDURE POUR LE PARENT DONT L'ENFANT SE DIT VICTIME OU TÉMOIN D'INTIMIDATION**

- Écrire un message ou téléphoner à l'enseignante;
- Si après 48 heures, après avoir laissé un message à l'enseignant(e) et s'il ou elle n'a pas rencontré ou fait le suivi auprès de votre enfant, vous téléphonez à la direction de l'école 450.347.1687;
- Si après 48 heures, après avoir laissé un message à la direction et qu'elle n'a pas rencontré ou fait le suivi auprès de votre enfant, vous pouvez téléphoner au centre de services scolaire des Hautes-Rivières 450. 359.6411 poste 8622 ou 7510). Par courriel : [servicealaclientele@csdhr.qc.ca](mailto:servicealaclientele@csdhr.qc.ca)
- Si après avoir franchi les étapes précédentes, vous êtes toujours insatisfait de l'examen de votre plainte ou du résultat de cet examen, vous avez la possibilité de vous adresser au protecteur de l'élève, Me Christian Beaudry. Le protecteur de l'élève est indépendant, impartial et doit préserver la **confidentialité** de toutes les informations auxquelles il a accès dans le cadre de ses fonctions.
- Le poste de protecteur de l'élève a été récemment créé à la suite de la mise en vigueur de nouvelles dispositions législatives en matière de suivi à donner aux plaintes des élèves ou leurs parents. Le protecteur de l'élève n'est pas un représentant des parents ni du Centre de services scolaire. Après avoir examiné une plainte, le protecteur de l'élève émet des recommandations au conseil d'administration. Il n'a pas de pouvoir décisionnel.

**Me Christian Beaudry, 210, rue Notre-Dame,**

**Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6N3,**

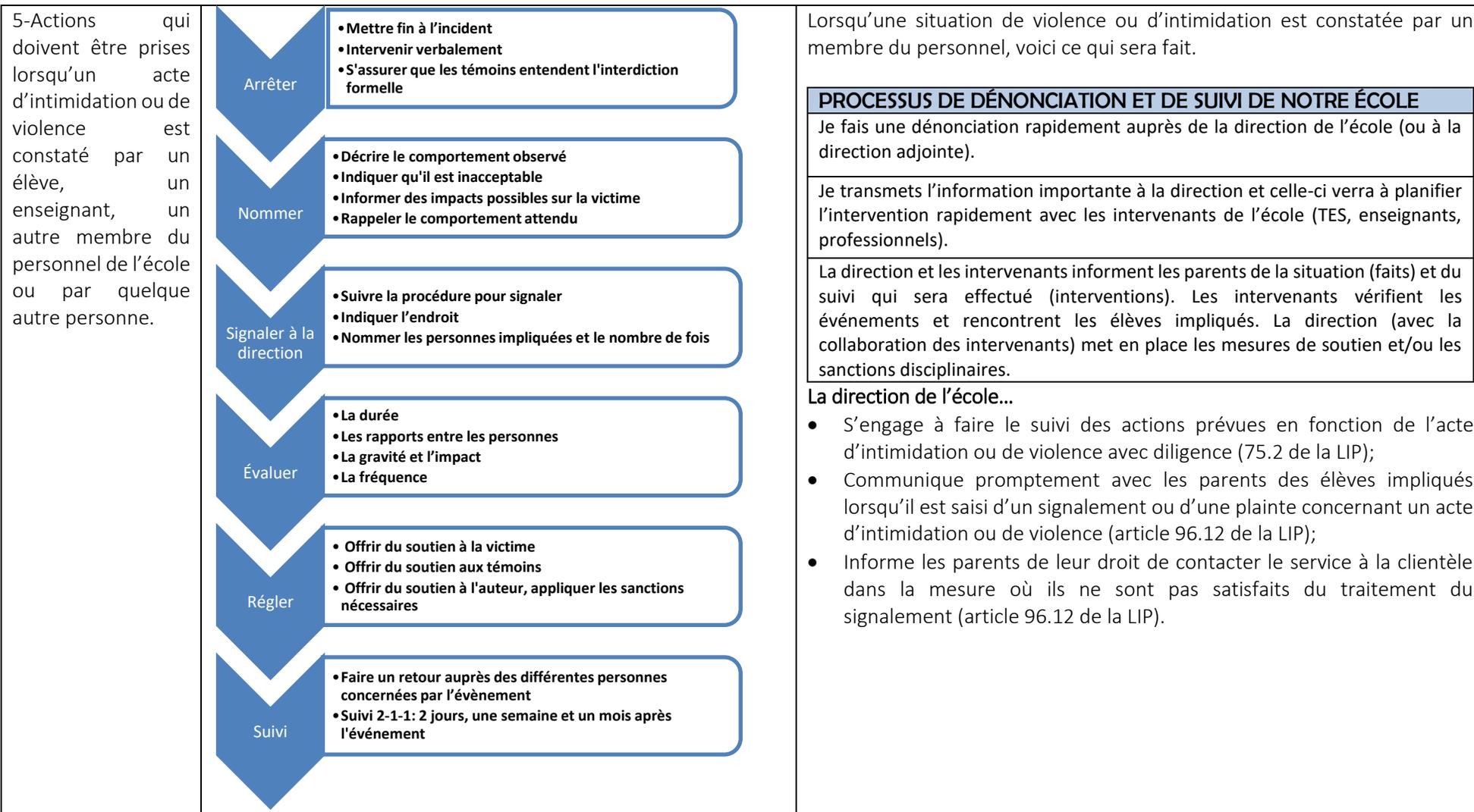
1. **Tél.: 1 855 350-3162 (sans frais),**

2. **Courriel: [protecteur.eleve@csdhr.qc.ca](mailto:protecteur.eleve@csdhr.qc.ca)**

### **Mesures de soutien ou d'encadrement**

Éléments du plan de  
lutte

Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles



**Confidentialité**

6- Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.	Par souci d'éthique et pour des raisons de confidentialité, les intervenants ne pourront pas tout dire. Par exemple, les noms des élèves impliqués ne seront pas donnés. Aussi, tout au long de l'intervention, les intervenants agiront de façon à respecter la confidentialité. Par exemple, les victimes/témoins/auteurs seront rencontrées discrètement, de façon séparée, dans des locaux où la porte devra être fermée.
--	--

### Mesure de soutien

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
7- Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.	Afin de soutenir et d'encadrer les victimes et les témoins d'actes d'intimidation ou de violence, voici les mesures qui <b>pourraient</b> être prises. Le choix d'une mesure plutôt qu'une autre sera réalisé en se basant sur l'analyse de la situation et la vulnérabilité des élèves.

### VICTIME :

Mesures d'intervention	Mesures de soutien	Suivi
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Être discret</b> : éloigner l'élève et le rencontrer seul;</li> <li>• <b>Reconnaître l'incident</b> : « Je regrette ce qui t'est arrivé »;</li> <li>• <b>Identifier l'état de l'élève</b> : s'il est blessé, a peur ou vit de la détresse (l'inviter à parler de ses émotions);</li> <li>• <b>Recueillir de l'information</b> : Que s'est-il passé, qui, combien de fois?</li> <li>• <b>Évaluer le degré de victimisation</b> : la durée, les conséquences occasionnées, ses réactions, ses émotions et ses pensées;</li> <li>• <b>Établir un plan</b> pour assurer sa sécurité;</li> <li>• <b>Assurer</b> à l'élève qu'un suivi sera fait et que des mesures seront prises auprès de celui ou de ceux qui l'ont intimidé;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir et maintenir un <b>lien avec l'élève</b>;</li> <li>• <b>Recadrer les perceptions biaisées</b> (se sent impuissant, s'attribue des torts, justifie la violence envers lui);</li> <li>• Développer des <b>solutions de rechange</b>;</li> <li>• <b>Favoriser l'inclusion sociale positive</b>, réduire l'isolement, l'amener à se rapprocher des amis positifs;</li> <li>• <b>Outils l'élève</b> dans le développement de l'estime de soi et de l'affirmation de soi;</li> <li>• <b>Rencontre avec un professionnel</b> de l'école au besoin;</li> <li>• Participer à des activités de <b>développement d'habiletés sociales</b>;</li> </ul>	<p>La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées.</p> <p>La personne responsable du suivi reverra l'élève pour vérifier la réussite du plan et évaluer la vulnérabilité de l'élève face à d'éventuels incidents.</p> <p>Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert.</p> <p><b>Consigner les informations dans le SPI.</b></p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rédiger un compte-rendu</b> sur l'incident et le remettre à la direction ou à l'intervenant qui assurera le suivi;</li> <li>• <b>Rencontre</b> avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence;</li> <li>• <b>Téléphoner</b> aux parents ou communiquer par écrit.</li> </ul>	<p><b>Recommander</b> l'élève à une personne ressource du milieu scolaire ou externe si nécessaire.</p>	
--	---	--

### TÉMOINS :

Mesures d'intervention	Mesures de soutien	Suivi
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Recueillir</b> les noms des témoins et les rencontrer;</li> <li>• <b>Évaluer</b> le rôle du témoin dans la situation (actif, passif ou complice).</li> </ul> <p><b>TÉMOIN ACTIF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S'assurer</b> que les élèves vont bien;</li> <li>• <b>Confirmer</b> que le comportement constaté est inacceptable;</li> <li>• Nommer <b>l'importance de dénoncer</b> et le <b>féliciter</b>.</li> </ul> <p><b>TÉMOIN PASSIF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S'assurer</b> que les élèves vont bien;</li> <li>• <b>Nommer</b> que le comportement constaté est inacceptable;</li> <li>• Nommer <b>l'importance de dénoncer</b> et de manifester leur désaccord s'ils se sentent à l'aise.</li> </ul> <p><b>TÉMOIN COMPLICE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenir auprès de lui <b>comme un auteur</b>.</li> </ul> <p><b>POUR TOUS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Téléphoner</b> aux parents ou communication écrite;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir et maintenir <b>un lien avec l'élève</b>;</li> <li>• Offrir à l'élève un <b>lieu de répit sécuritaire</b> au besoin;</li> <li>• Activités d'éducation sur <b>l'importance de dénoncer</b> (évaluer son pouvoir, montrer son désaccord);</li> <li>• Participer à des activités de développement de <b>l'affirmation de soi</b>;</li> <li>• Possibilité d'une rencontre avec un professionnel de l'école.</li> </ul>	<p>La personne responsable du suivi reverra l'élève pour évaluer la vulnérabilité de celui-ci à la suite de sa dénonciation.</p> <p><b>Consigner les informations dans le SPI.</b></p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S'assurer</b> que les élèves vont bien;</li> <li>• Inviter l'élève à <b>parler de ses émotions</b>;</li> <li>• <b>Nommer</b> le comportement constaté et indiquer qu'il est inacceptable;</li> <li>• Nommer <b>l'importance de dénoncer</b> et de manifester leur désaccord s'ils se sentent à l'aise;</li> </ul> <p>Mise en place de <b>mesures de soutien</b> si nécessaire.</p>		
--	--	--

**AUTEUR :**

Mesures d'intervention	Mesures de soutien	Suivi
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Restreindre la liberté de mouvement</b> : pauses et/ou dîners assignés, se rapporter lors des transitions, exclusion du transport scolaire, interdiction de sortir de la classe seule, etc., jusqu'à ce que l'élève fasse la démonstration qu'on peut lui faire confiance;</li> <li>• <b>Restreindre la liberté d'association</b> : interdiction de fréquenter certains élèves de l'école, assigner un nouveau casier, une place pour le dîner, un pupitre dans la classe, etc., jusqu'à ce que l'élève fasse la démonstration qu'on peut lui faire confiance;</li> <li>• <b>Restreindre la liberté participative</b> : retirer des privilèges de participation à des activités perçues comme positives ou une récompense jusqu'à ce que l'élève fasse la démonstration qu'on peut lui faire confiance;</li> <li>• <b>Restreindre l'utilisation du temps</b>: reprise de temps qui fut perdu ou qui a été perdu par d'autres étant donné le comportement problématique;</li> <li>• <b>Réparer son geste</b>: commettre un geste dont l'intention et l'effet sont de rétablir une situation (faire des excuses sincères, rendre un service, réparer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir et maintenir <b>un lien avec l'élève</b>;</li> <li>• <b>Soutenir l'élève</b> dans la recherche de solutions pour que la situation cesse;</li> <li>• <b>Sensibiliser l'élève</b> sur l'impact de ses gestes, prise de conscience;</li> <li>• Défaire les justifications en utilisant le questionnement et la réflexion;</li> <li>• Effectuer un <b>encadrement individualisé</b>;</li> <li>• <b>Augmenter la surveillance</b> autour de l'élève (rédiger un plan qui inclut toutes les zones à surveiller dans l'école ainsi que lors du transport en autobus ou à la marche);</li> <li>• <b>Trouver des alternatives au comportement</b> (en lien avec le but recherché par l'élève: recherche d'attention, de pouvoir, de se faire des amis, pour rompre l'ennui, etc.);</li> <li>• <b>Impliquer les parents</b> dans la recherche de solutions et communiquer de manière constante avec ceux-ci;</li> </ul>	<p>La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées.</p> <p>La personne responsable du suivi reverra l'élève pour vérifier s'il met en action les moyens de soutien qui lui sont offerts.</p> <p><b>Consigner les informations dans le SPI.</b></p>

<p>ce qui est brisé, redonner ce qui a été volé, payer les dommages, etc.);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assumer ses gestes</b> : contacter ses parents et leur expliquer son comportement, présenter ses excuses devant un groupe et expliquer ce qui était inapproprié dans ses comportements, etc.</li> </ul> <p>Suspension à l'interne ou à l'externe (voir protocole)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité de référence aux professionnels de l'école ou d'un autre organisme, selon le niveau de gravité et les besoins;</li> </ul> <p>Utiliser le renforcement positif, valorisation de ses bons comportements.</p>	
---	---	--

### Sanction disciplinaire

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
<p>8- Sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.</p>	<p><b>Liste de différentes interventions possibles en lien avec la situation d'intimidation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conséquences logiques et éducatives;</li> <li>• Rappel/enseignement du comportement attendu;</li> <li>• Communication ou rencontre avec les parents, les intervenants et la direction;</li> <li>• Geste de réparation (si cela est approprié à la situation);</li> <li>• Travail en lien avec le sujet;</li> <li>• Atelier visant le développement de compétences personnelles et sociales; Moment de répit, récréations guidées et récréations accompagnées;</li> <li>• Restriction dans l'espace, de la liberté ou suspension à l'interne ou à l'externe;</li> <li>• Rencontre avec un policier de la Sûreté du Québec.</li> </ul>

### Suivi

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
---------------------------	---

<p>9- Suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.</p>	<p><b>Consignation et transmission à la direction générale via le SPI</b></p> <p>Le titulaire ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées par l'élève. S'il y a lieu, un suivi sera donné aux parents pour les informer de la situation, pour les impliquer ou pour vérifier comment ils vivent la situation.</p> <p>La personne responsable du suivi revoit l'élève pour vérifier la réussite du plan et évaluer la vulnérabilité de l'élève face à d'éventuels incidents.</p> <p><b>Protocole de suspension</b></p> <p><b>Avant le départ de l'élève de l'école, la direction doit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Parler aux parents;</li> <li>▪ Envoyer un courriel d'avis de suspension;</li> <li>▪ Garder une copie de ce courriel dans les archives.</li> </ul> <p><b>Au retour de la suspension, l'élève doit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se présenter directement au secrétariat (avec ou sans son parent selon ce que la direction demande);</li> <li>▪ Avec la T.E.S. et la direction, l'élève fait un retour sur l'évènement et un plan de réintégration peut être mis en place (récréation guidée, geste réparateur, atelier avec la T.E.S., retrait de certaines zones de la cour, etc.);</li> <li>▪ Peut avoir à signer un contrat d'engagement en présence de ses parents.</li> </ul>
---	--

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir du soutien en lien avec des situations de violence ou d'intimidation, voici différentes ressources qui pourraient vous être utiles.

## RESSOURCES

- Guide Hibou : [https://www.csdhr.qc.ca/wp-content/uploads/2019/04/guide\\_hibou\\_-\\_version\\_finale\\_janvier\\_2019.pdf](https://www.csdhr.qc.ca/wp-content/uploads/2019/04/guide_hibou_-_version_finale_janvier_2019.pdf)
- Tel-Jeunes: téléphone: (1 800 263-2266)
- Tel-Jeunes: texto : (514 600-1002) entre 8 h et 22 h 30
- Tel-Jeunes: courriel : [www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Ecris-nous](http://www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Ecris-nous)
- Tel-Jeunes: discussion en ligne : [www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Comment-nous-aidons/Comment-ca-marche](http://www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Comment-nous-aidons/Comment-ca-marche)
- Ligne parents Tel-Jeunes (1 800 361-5085)
- Jeunesse, j'écoute ([www.jeunessejecoute.ca/](http://www.jeunessejecoute.ca/))
- Jeunesse, j'écoute : Texto écris le mot PARLER au 686868
- <https://www.prevnet.ca/fr/intimidation/parents>
- <https://fondationjasminroy.com/coffre-a-outils/>
- CISSS : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre <https://santemonteregie.qc.ca/centre>
- Intervenants scolaires (voir la liste des ressources dans l'agenda scolaire de votre enfant)
- Courrier plume;